



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à 18h05, le Conseil Municipal de la Commune de La Baume De Transit, légalement convoqué par M. Patrice ESCOFFIER, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie de la Baume de Transit.

Date de convocation : 17/02/2023

Présents : M. ESCOFFIER Patrice, M. GACHON Wilfried, Mme GORDILLO Nathalie, Mme GRACIA GARAY Sylvie, M. MARTINAT Hervé, Mme PAILLARD Sandrine, Mme REYNAUD Hélène, M. ROUBY Sébastien, Mme VALLON Marielle, Mme VICTOURON Nadège.

Absent(s) ayant donné pouvoir :

M. REYNAUD Guy procuration à Mme VALLON Marielle  
M. GUENARD Jérôme procuration à M. GACHON Wilfried  
M. MARTURIER Christophe procuration à M. ESCOFFIER Patrice

Absent(s) : CLOCHE Jacky

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votant : 13

La séance est ouverte à 18h05, Mme Marielle VALLON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour de la séance, la délibération autorisant les dépenses au compte 623.

Les élus, à l'unanimité, donnent leur accord afin que cette délibération soit débattue lors de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023.

Le procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### DELIBERATIONS :

- |  |
|--|
| <b>1. CREATION POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE A TEMPS NON COMPLET<br/>24/35EME</b> |
|--|

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat « Parcours Emploi Compétence », de Mme Christelle LAFONT, actuellement employée au sein des services périscolaires ainsi qu'à l'entretien des locaux, prend fin le 6 mars 2023.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique afin de répondre au besoin de ces services (accroissement d'activité du service enfance jeunesse et entretien des locaux), Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique, permanent à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires à compter du 7 mars 2023.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **2. AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023.**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement au budget primitif 2022 et des décisions modificatives s'élèvent au total à 1 293 952€, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ». Sur la base de ce montant, les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 323 488€.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater sur le budget principal avant le vote du budget primitif 2023 (hors le capital de l'annuité de la dette), les dépenses d'investissement pour un montant maximum de 323 488 € au total, dont :

- Pour le chapitre 21: 170 000€
- Pour le chapitre 23 : 153 488€

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

## **3. AVENANT N°1 MARCHÉ DE RESTAURATION SCOLAIRE – BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la Commune a conclu un marché de fournitures de repas pour la cantine scolaire, avec l'Ets SHCB, conjointement aux Communes de Tulette, Rohegude, Suze La Rousse, Bouchet et Montségur sur Lauzon.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie mais également des matières premières pour la confection des repas, l'entreprise SHCB souhaite revaloriser ses tarifs.

De nombreuses réunions et négociations entre l'Ets SHCB et les Communes ont donné lieu à un consensus, revalorisant les tarifs comme suit :

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Repas midi enfant : 2.56 € HT **soit 2.70€ TTC**

Les nouveaux prix sont :

- Taux de la TVA : 5.5%
- Repas midi enfant : 3.10 € HT **soit 3.27 € TTC**
- **Soit une augmentation de 0.54€, 21% du prix initial**

Monsieur le Maire rajoute que cet avenant est valable jusqu'au 7 juillet 2023, et qu'à l'issu, un nouvel appel d'offres sera mené.

Par ailleurs, ces nouveaux tarifs n'auront pas d'incidence sur le prix des repas facturés aux parents d'élèves ; la Commune prendra en charge, sans compensation supplémentaire, le surcoût du prix des repas.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### 4. AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DROME.

Mr le Maire présente le projet d'aménagement de la cour de l'école, en continuité des travaux de construction de la cantine.

Le projet présenté comprend l'achat d'une structure de jeux modulaires multi-activités pour les enfants de l'école pour la tranche d'âge 3 à 12 ans.

Cette structure sera équipée de dalles amortissantes afin de garantir la sécurité des enfants.

Un devis a été demandé auprès de l'Entreprise NET COLLECTIVITES et le montant de cet aménagement comprenant également une dalle en béton s'élève à 25 000€ HT.

Afin de faire face à cette dépense d'investissement, Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Départemental de la Drôme, à hauteur de 10 000€ soit 40% dans le cadre de la Dotation de Solidarité Territoriale

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### 5. CONVENTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FOURRIERE ANIMALE (SIFA)

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le renouvellement de l'adhésion de la Commune auprès du Syndicat Intercommunal de Fourrière Animale basé à Pierrelatte, afin que cet organisme, puisse accueillir dans ses locaux, les animaux errants de la Commune de La Baume de Transit.

Monsieur le Maire rappelle aux Elus, que la Commune de La Baume de Transit adhère à cet organisme depuis 2009 et donne lecture de la convention entre le SIFA et la Commune.

En contrepartie de ses services, la Commune s'engage à régler auprès du SIFA une participation de 1€ par habitant.

Mme Hélène REYNAUD, représentante de la Commune auprès du SIFA, fait un compte rendu de la réunion du 7 février, et informe les membres du Conseil Municipal des difficultés financières de cet organisme en raison de créances difficilement recouvrables.

En effet, plusieurs Communes ont des dettes auprès du SIFA et ne souhaitent pas les honorer.

Un courrier relatif à la situation financière du SIFA a été envoyé aux 25 mairies bénéficiant de ces services.

Monsieur le Maire demande aux Elus de statuer sur le renouvellement de la convention entre le SIFA et la Commune de La Baume de Transit.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

#### 6. DELIBERATION AUTORISANT LES DEPENSES AU COMPTE 623.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est désormais demandé aux collectivités de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il donne lecture et liste toutes les dépenses pouvant être prises en charge dans l'imputation comptable 623 (M57).

**Délibération adoptée à l'unanimité.**



## 7. VŒU POUR LA PRESERVATION DU PASTORALISME DANS LE DEPARTEMENT DE LA DROME.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du vœu pour la préservation du pastoralisme dans le Département de la Drôme. Cette motion est initiée par le Conseiller Régional, M. BLANC qui a été interpellé sur la question de la régulation du Loup et la sauvegarde du pastoralisme dans notre département.

Votes : POUR : 11 – M GACHON et M. ROUBY s'abstiennent.

### DIVERS :

- Proposition au titre de l'initiative citoyenne pour un Ordre National : Les Elus proposent que M. Jean-Louis GAUDIBERT soit décoré au regard du mandat d'Elu local qu'il a effectué durant de très nombreuses années ; un recueil de signatures est mis en place en ce sens.
- SMACL : Des devis relatifs au dégâts des eaux des locaux de la mairie sont en cours suite aux infiltrations du local archive
- Projet téléphonie mobile : Monsieur le Maire fait un point d'information concernant l'implantation du relais de téléphonie mobile qui devrait être positionné au niveau du château d'eau afin de couvrir la majorité des foyers. Baume étant une zone blanche,) c'est-à-dire une zone dans laquelle aucun opérateur n'a déployé de réseau de téléphonie mobile ou Internet de qualité, L'état (porteur du projet) cherche à éradiquer ces zones blanches afin de permettre à tous de profiter d'Internet et du réseau mobile sur le territoire.
- Enfouissement des réseaux secs route de Visan : Monsieur le Maire fait part des avancées des travaux.
- EPR : Monsieur le Maire fait part du courrier de candidature du Site du Tricastin pour l'implantation de deux EPR. Il demande aux Elus qui le souhaitent, de bien vouloir soutenir et signer cette candidature, porteuse d'enjeux économiques sur notre bassin.
- Déclaration d'Intention d'Aliéner : LEONCE / BLAIN : La Commune ne préempte pas.
- Demandes diverses :
  - Mme VALLON fait part aux Elus de la demande d'insonorisation du local du « Bonheur des Ages » : M. le Maire informe que des devis seront demandés pour les murs.
  - Concours des boules du Canton : La Commune de Tulette ayant remportée le dernier concours de boule du Canton, elle a en charge l'organisation et la réception du prochain. Les Conseillers Départementaux doivent être sollicités pour ré-initier cette manifestation.

La séance est levée à 19h40.

**Le Maire**  
**Patrice ESCOFFIER**

